



Bilan des réussites

Année scolaire 2020 / 2021





SOMMAIRE

- 1. Vue synoptique
- 2. Chiffres du CCP
- 3. Chiffres du DAP
- 4. Chiffres du DT







Formation professionnelle au Luxembourg

Face aux mutations rapides du monde du travail, le nombre de secteurs et d'emplois qui requièrent des qualifications professionnelles de haut niveau augmente constamment.

La formation professionnelle offre aux élèves un enseignement général, théorique et pratique qui leur permet d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme officiel ou un certificat officiel.

Au Luxembourg, la formation professionnelle initiale se fait dans le cadre de l'enseignement secondaire. Elle propose actuellement 119 formations axées sur le monde professionnel.

Tous les élèves réalisent un **projet intégré final (PIF)** en fin de formation. Le PIF vise à contrôler si l'élève a développé, au-delà des compétences ponctuelles, les compétences complexes nécessaires pour résoudre une situation professionnelle réelle ou simulée. Un PIF peut s'étaler sur plusieurs jours. L'admissibilité au projet intégré final est soumise à la condition de la réussite du bilan final.

La certification se fait sur base de la réussite du PIF et des modules obligatoires réussis, ainsi que d'éventuels stages.

Chiffres de réussite – vue synoptique

Les chiffres présentés dans le présent document rapportent les résultats des sessions de rattrapage d'octobre 2020 (DT) et de janvier / février 2021 (CCP + DAP).

	Nombre métiers	Élèves inscrits	Élèves qui ont réussi	Taux de réussite
ССР	12	31	16	51,61 %
DAP	48	247	130	52,63 %
DT	13	195	102	52,31 %
	73 (*)	473	248	52,43 %

^(*) La distinction est faite entre formations germanophones et francophones, ainsi que formations initiales et adultes.







Certificat de capacité professionnelle (CCP)

Le CCP permet d'acquérir des compétences professionnelles et sociales de base, indispensables à une première entrée sur le marché de l'emploi.

La durée de la formation est de 3 ans en principe. Organisée en modules avec une évaluation continue, elle se fait sous contrat d'apprentissage, c'est-à-dire en grande partie en organisme de formation et le reste du temps à l'école (un à trois jours par semaine).

Après le CCP, l'apprenant peut continuer sa formation pour obtenir un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) dans la même spécialité.

Chiffres de réussite : session de rattrapage

	Élèves inscrits	Élèves qui ont réussi	Taux de réussite
Boucher-charcutier (BC)	0		
Boulanger-pâtissier (BL)	1	0	0,0 %
Coiffeur (CO)	9	4	44,4 %
Carreleur (CR)	0		
Installateur chauffage-sanitaire (CS)	0		
Installateur chauffage-sanitaire (CSF)	0		
Cuisinier (CU)	0		
Couvreur (CV)	2	1	50,0 %
Débosseleur de véhicules automoteurs (DE)	1	0	0,0 %
Électricien (EL)	6	4	66,7 %
Serveur (GR)	1	0	0,0 %
Assistant fleuriste (HF)	0		
Assistant pépiniériste-paysagiste (HP)	0		
Assistant en mécanique automobile (MA)	1	1	100,0 %
Maçon (MC)	3	0	0,0 %
Aide ménagère (MN)	4	4	100,0 %
Mécanicien de cycles (MV)	0		
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier (PC)	1	1	100,0 %
Peintre-décorateur (PE)	0		
Parqueteur (PL)	0		
Peintre de véhicules automoteurs (PV)	1	0	0,0 %
Commis de vente (VE)	1	1	100,0 %
	31	16	51,6 %

^(*) Seuls les élèves ayant réussi leur bilan final sont admissibles au projet intégré final (PIF).







Le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)

Le DAP permet d'accéder au marché de l'emploi en tant que salarié qualifié. La formation se fait sous contrat d'apprentissage ou sous contrat de stage (12 semaines minimum de stage au cours de la formation). Elle a une durée de trois ans en principe.

Après le DAP, l'élève peut enchaîner avec une formation de technicien (DT) de la même spécialité, poursuivre dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire général ou faire un brevet de maîtrise.

Chiffres de réussite : session de rattrapage

	Élèves inscrits	Élèves qui ont réussi	Taux de réussite
Agriculteur (AG)	2	1	50,0 %
Assistant en pharmacie (AP)	1	1	100,0 %
Aide-soignant (AS)	30	22	73,3 %
Aide-soignant (ASA)	4	3	75,0 %
Aide-soignant (ASAF)	0		
Aide-soignant (ASE)	5	1	20,0 %
Aide-soignant (ASF)	4	2	50,0 %
Auxiliaire de vie (AV)	11	9	81,8 %
Auxiliaire de vie (AVA)	3	1	33,3 %
Boucher-charcutier (BC)	0		
Boulanger-pâtissier (BL)	0		
Boulanger-pâtissier (BLF)	0		
Agent de voyages (BV)	0		
Carrossier (CA)	0		
Agent administratif et commercial (CM)	5	2	40,0 %
Agent administratif et commercial (CMA)	0		
Agent administratif et commercial (CMAF)	1	0	0,0 %
Agent administratif et commercial (CMF)	0		
Coiffeur (CO)	7	3	42,9 %
Coiffeur (COF)	11	6	54,5 %
Carreleur (CR)	0		
Installateur chauffage-sanitaire (CS)	6	4	66,7 %
Installateur chauffage-sanitaire (CSF)	3	2	66,7 %
Charpentier (CT)	0		
Cuisinier (CU)	3	3	100,0 %
Couvreur (CV)	1	0	0,0 %
Dessinateur en bâtiment (DB)	6	4	66,7 %
Décorateur (DC)	0		
Débosseleur de véhicules automoteurs (DE)	0		



Menuisier-ébéniste (EB)	0		
Électronicien en communication (EC)	0		
Électronicien en communication (ECF)	1	1	100,0 %
Électronicien en énergie (EE)	8	4	50,0 %
Électronicien en énergie (EEF)	0		
Électricien (EL)	21	8	38,1 %
Électricien (ELF)	14	7	50,0 %
Opérateur de la forêt et de l'environnement (EN)	0		
Esthéticien (ES)	0		
Esthéticien (ESF)	2	0	0,0 %
Mécatroniciens en technique de réfrigération (FR)	0		
Ferblantier-zingueur (FZ)	0		
Gestionnaire qualifié en logistique (GL)	0		
Serveur de restaurant (GR)	0		
Fleuriste (HF)	1	0	0,0 %
Maraîcher (HM)	1	0	0,0 %
Maraîcher (HMA)	0		
Pépiniériste-paysagiste (HP)	3	2	66,7 %
Pépiniériste-paysagiste (HPA)	1	0	0,0 %
Instructeur de la conduite automobile (IA)	2	1	50,0 %
Informaticien qualifié (IF)	0		
Instructeur de natation (IN)	5	2	40,0 %
Mécatronicien d'autos et de motos (MA)	7	6	85,7 %
Mécatronicien d'autos et de motos (MAF)	2	2	100,0 %
Menuisier (MB)	0		
Maçon (MC)	2	1	50,0 %
Maçon (MCF)	1	1	100,0 %
Prothésiste dentaire (MD)	0		
Mécanicien d'usinage (MF)	1	1	100,0 %
Mécatronicien (MI)	0		
Mécanicien industriel et de maintenance (MM)	1	1	100,0 %
Mécatronicien de machines et de matériels agricoles et viticoles (MR)	1	1	100,0 %
Mécatronicien de véhicules utilitaires (MU)	0		
Mécatronicien de cycles (MV)	0		
Opticien (OP)	2	0	0,0 %
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier (PC)	1	1	100,0 %
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier (PCF)	0		
Peintre-décorateur (PE)	4	0	0,0 %



4 0 0 29 16 1 3 0	1 2 11 9 0 1	50,0 % 50,0 % 37,9 % 56,3 % 0,0 % 33,3 %
4 0 0 29 16 1 3	11 9 0	50,0 % 37,9 % 56,3 % 0,0 %
4 0 0 29 16 1	11 9 0	50,0 % 37,9 % 56,3 % 0,0 %
4 0 0 29 16	11 9	50,0 % 37,9 % 56,3 %
4 0 0 29	11	50,0 % 37,9 %
4 0 0	2	50,0 %
4 0	_	•
4	_	•
	_	•
2	1	50,0 %
2	_	
0		
0		
0		
1	1	100,0 %
0		
3	2	66,7 %
3	0	0,0 %
	3	

^(*) Seuls les élèves ayant réussi leur bilan final sont admissibles au projet intégré final (PIF).







Le diplôme de technicien (DT)

Le DT vise une formation professionnelle très poussée et permet à l'élève d'accéder directement à la vie active ou à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondant à son diplôme sous condition d'avoir réussi les modules préparatoires aux études techniques supérieures. Le technicien se distingue du CCP et du DAP par un profil de compétences plus approfondies et diversifiées ainsi que par une culture générale plus poussée.

Elle est principalement organisée sous contrat de stage (12 semaines minimum au total).

Après le DT, l'apprenant peut continuer sa formation: soit il poursuit un cursus dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire général, soit il suit des modules préparatoires aux études techniques supérieures, s'il se destine à de telles études. Ces modules peuvent s'acquérir dans le cadre de la durée normale des études ou être suivis après la fin de la formation. La réussite est certifiée par un supplément au diplôme qui donne accès aux études techniques supérieures dans la spécialité correspondant à la formation.

Chiffres de réussite : session de rattrapage

	Élèves inscrits	Élèves qui ont réussi	Taux de réussite
Technicien en design 3D (3D)	0		
Technicien en agriculture (AG)	2	1	50,0 %
Technicien en mécanique d'avions - cat B (AM_B1)	0		
Technicien en mécanique d'avions - cat B (AM_B2)	0		
Technicien en administration et commerce (CM)	93	45	48,4 %
Technicien en administration et commerce (CMD)	2	2	100,0 %
Technicien en administration et commerce (CMF)	16	8	50,0 %
Technicien en graphisme (DG)	6	4	66,7 %
Technicien en électrotechnique, section communication (EC)	0		
Technicien en électrotechnique, section communication (ECF)	1	0	0,0 %
Technicien en électrotechnique, section énergie (EE)	0		
Technicien en environnement naturel (EN)	0		
Technicien en équipement énergétique et technique des bâtiments (EQ)	1	1	100,0 %
Technicien en génie civil (GC)	17	5	29,4 %
Technicien en logistique (GL)	0		
Technicien en logistique (GLF)	2	1	50,0 %
Technicien en hôtellerie (HO)	0		
Technicien en horticulture (HR)	0		
Technicien en informatique (IF)	47	29	61,7 %
Technicien en mécatronique d'automobile (MA)	1	1	100,0 %
Technicien en mécanique générale (MG)	2	1	50,0 %
Technicien en image (TI)	5	4	80,0 %
Technicien en tourisme (TO)	0		
Technicien en vente et gestion (VE)	0		
-	195	102	52,31 %









Contact

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE)

Service de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen

L-2926 Luxembourg

info@sfp.lu

Tél. : (+352) 247-85239

Fax: (+352) 247-474116